



**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS  
NUMÉRO 430-2022 ET 431-2022**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

- 1- Lors d'une séance régulière tenue le 12 AVRIL 2022, le conseil a déposé les projets de règlements intitulés : Règlement numéro 430-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 329-2018 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 310 de la MRC de Beauharnois-Salaberry et Règlement numéro 431-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 330-2018 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 310 de la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 2- Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique se tiendra le 7 juin 2022 à 18:00 au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.
- 3- Les projets de règlement visent à modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage en concordance au règlement 310 de la MRC de Beauharnois-Salaberry.
- 4- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 30 mai 2022

Eric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Eric Beaulieu**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le **30 mai 2022**, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **30 mai 2022**.

Eric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier